

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°058/2024

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 
ID : 039-200090579-20240619-D_058_2024-DE

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 68
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 17

Date de convocation :

13/06/2024

Date d'affichage :

21/06/2024

Votants :	89	Pour :	89	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUNOD Remy ; BUCHOT Jean-Yves ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BOILLETOT Jean-Marc à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CALLAND Jacques à RETORD Dominique ; CASSABOIS Yannick à LONG Grégoire ; CHAMOUTON Patrick à RASSAU Jean-Noël ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; GROSDIDIER Jean Charles à GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc à PROST Philippe ; HALBOURG Bertrand à PARIS Robert ; HUGONNET Franck à BAILLY Hervé ; LACROIX Serge à BONDIER Jean Robert ; LUSSIANA Eddy à GEAY David ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie Claire ; MILLET Michel à BAILLY Thierry ; MOREL-BAILLY Hélène à PIETRIGA Guy ; VUITTON Antoine à HOTZ Richard.

Excusés : BOURGEOIS Rachel ; CAPELLI Sophie ; DAVID Lauriane ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIÉ Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : DUTHION Jean-Paul

Objet : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et plan de prévention 2024

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Conformément aux obligations légales du Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-2 et conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, Terre d'Émeraude Communauté s'est engagée dans l'Évaluation des Risques Professionnels des agents de la collectivité.

La Communauté de communes a décidé de mener cette évaluation en interne, en respectant les étapes ci-dessous :

- Constituer un comité de pilotage qui a défini la méthodologie de la démarche d'évaluation du DUERP de Terre d'Émeraude Communauté, notamment en choisissant 20 unités de travail qui ont été évaluées, en préparant un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la démarche d'évaluation et en définissant la constitution des groupes de travail ;
- Intégrer aux groupes d'évaluation des unités de travail des agents de terrain, ainsi que les représentants du personnel,
- Réaliser les évaluations entre novembre 2023 et février 2024 (20 groupes de travail de 2 h)
- Proposer une synthèse de ces résultats et définir un plan de prévention des risques pour l'année 2024

Le DUERP est un document évolutif, qu'il conviendra de compléter et de mettre à jour une fois par an, selon les modalités que définiront le comité de Pilotage du DUERP. Une évaluation de la mise en œuvre du plan de prévention annuel devra également être menée.

Le document final du DUERP présente :

- le fonctionnement des instances du comité de pilotage de Terre d'Émeraude
- les critères et la démarche d'évaluation mis en œuvre
- les tableaux d'évaluation des unités de travail qui ont été complétés dans les groupes de travail
- la synthèse des résultats
- le plan de prévention proposé pour l'année 2024,

Le plan de prévention 2024 contient :

- 7 propositions d'achat veillant à améliorer la proposition d'EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- 39 propositions d'achat de matériel
- 26 propositions d'actions de sensibilisation ou de formations des agents
- 21 propositions de mise en place de procédures ou de contrôles
- 7 diagnostics ou états des lieux à mettre en œuvre
- 6 propositions d'aménagements ou travaux dans les lieux de travail

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée sur le serveur de Terre d'Émeraude Communauté et/ou matérialisé en version papier au siège de Terre d'Émeraude à Orgelet,

Le Comité Social Territorial, consulté le 16 mai 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur le travail et le document réalisé ci-annexé,

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 11 juin 2024 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE VALIDER le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan de prévention 2024 annexés à la présente délibération

D'APPROUVER l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan de prévention issu de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une mise à jour annuelle du document unique.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2024 pour accompagner la mise en œuvre du plan de prévention,

DE CHARGER Monsieur le Président de veiller à la mise en œuvre du DUERP.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télécours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

